

**Nom commercial :** Essence pour briquets**Code produit:** Tro-009**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.06.2012**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.05.2012**Région:** FR**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Essence pour briquets**

Dénomination de la substance      naphta léger (pétrole), hydrotraité

Numéro d'enregistrement            01-2119473851-33

REACH

**Numéros d'identification**

N° CAS                                    64742-49-0

N° CE                                      920-750-0

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

combustible pour briquets à essence

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Heinz Tröber GmbH &amp; Co. KG

Volksdorfer Weg 186

22393                    Hamburg

N° de téléphone            +49 (0)40 / 601 715-0

N° Fax                        +49 (0)40 / 601 19 12

**Service émetteur / téléphone**

+49 (0)40 / 601 715-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

qmb@troeber.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):

+49 (0)551 192 40 (Giftinformationszentrum Nord)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 2; H411

Asp. Tox. 1; H304

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

**Classification conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

F; R11

N; R51/53

R67

Xi; R38

Xn; R65

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Identificateur de produit**

64742-49-0 (naphta léger (pétrole), hydrotraité)

**Nom commercial :** Essence pour briquets**Code produit:** Tro-009**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.06.2012**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.05.2012**Région:** FR**Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07



SGH08



SGH09

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331	NE PAS faire vomir.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****Caractérisation chimique**

Dénomination de la substance      naphta léger (pétrole), hydrotraité

**Numéros d'identification**

N° CAS                                      64742-49-0

N° CE                                        920-750-0

**3.2 Mélanges**

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

**3.3 Autres données**

Contient &lt; 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7).

**Nom commercial :** Essence pour briquets**Code produit:** Tro-009**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.06.2012**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.05.2012**Région:** FR**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

**Après inhalation**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

**Après contact cutané**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants.

**Après contact oculaire**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**Pour les secouristes**

Aucune donnée disponible. Equipement de protection personnelle – cf. section 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.



**Nom commercial :** Essence pour briquets**Code produit:** Tro-009**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.06.2012**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.05.2012**Région:** FR**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Aucune donnée disponible.

**Équipement de protection individuel****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. en conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

En cas de contact prolongé:

Matériau approprié

vitone

Matériau approprié

En cas de contact à court terme / protection contre projections:

Matériau approprié

nitrile

**Divers**

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Aucune donnée disponible.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat/Couleur</b>	
liquide	
limpide; incolore	
<b>Odeur</b>	
d'hydrocarbures	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>pH</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Valeur	105 - 135 °C
Pression de référence	760 mm Hg
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Valeur	< -20 °C
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>	
Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	2 °C
Méthode	closed cup
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Valeur	260 °C

**Nom commercial :** Essence pour briquets**Code produit:** Tro-009**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.06.2012**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.05.2012**Région:** FR

<b>Propriétés combura</b>			
Aucune donnée disponible			
<b>Propriétés explosives</b>			
Aucune donnée disponible			
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>			
Aucune donnée disponible			
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>			
Valeur	0,8	%	
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Valeur	6,5	%	
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	2,5	kPa	
Température de référence	20	°C	
<b>Densité de vapeur</b>			
Aucune donnée disponible			
<b>Taux d'évaporation</b>			
Aucune donnée disponible			
<b>Densité relative</b>			
Valeur	0,70	-	0,73
Température de référence	20	°C	
<b>Densité</b>			
Aucune donnée disponible			
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque	insoluble		
<b>Solubilité(s)</b>			
Aucune donnée disponible			
<b>Miscible avec</b>			
solvants organiques			
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
Aucune donnée disponible			
<b>Viscosité</b>			
Valeur	0,55	cSt	
Température de référence	40	°C	

**9.2 Autres données**

<b>Autres données</b>			
Aucune donnée disponible.			

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Aucune donnée disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

**10.5 Matières incompatibles**

agents d'oxydation forts

Nom commercial : Essence pour briquets

Code produit: Tro-009

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 21.06.2012

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 29.05.2012

Région: FR

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë	
DL 50	> 5840 mg/kg
Espèces	rat
Source	Fabricant

Toxicité dermale aiguë	
DL 50	> 2920 mg/kg
Espèces	rat
Source	Fabricant

Toxicité aiguë par inhalation	
CL 50	> 23300 mg/m <sup>3</sup>
Espèces	rat
Source	Fabricant

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Source	Fabricant
Évaluation	irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Aucune donnée disponible	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Source	Fabricant
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales	
Source	Fabricant
Évaluation	négatif

Toxicité pour la reproduction	
Remarque	Pas de données expérimentales disponibles sur des effets toxiques sur la reproduction.

Cancérogénicité	
Remarque	Pas de données expérimentales disponibles sur des effets cancérogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Voie d'exposition	par inhalation
NOAEL	8117 mg/m <sup>3</sup>
Source	Fabricant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Aucune donnée disponible	

Danger par aspiration	
En cas d'ingestion suivie de vomissement, risque d'aspiration dans le poumon, ce qui peut provoquer une pneumonie chimique ou un étouffement.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, de la nez et des voies respiratoires. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations de la peau et des yeux.	

**Nom commercial :** Essence pour briquets**Code produit:** Tro-009**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.06.2012**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.05.2012**Région:** FR**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur poissons</b>		
CL50	3,0	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss	
Source	Fabricant	
NOEC	0,574	mg/l
Durée d'exposition	28	jour(s)
Espèces	Oncorhynchus mykiss	
Source	Fabricant	

<b>Toxicité sur daphnies</b>		
CE50	4,6	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Source	Fabricant	
NOEC	1	mg/l
Durée d'exposition	21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna	
Source	Fabricant	

<b>Toxicité sur algues</b>		
CE50	10	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata	
Source	Fabricant	

<b>Toxicité sur bactéries</b>		
Aucune donnée disponible		

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>		
Valeur	98	%
Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F	
Source	Fabricant	
Évaluation	facilement biodégradable	

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

<b>Mobilité dans le sol</b>	
Remarque	Le produit est volatil.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**12.7 Autres données**

<b>Autres informations</b>	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	



**Nom commercial :** Essence pour briquets**Code produit:** Tro-009**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.06.2012**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.05.2012**Région:** FR**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1268
Nom technique	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
Sources de danger	naphtha léger (pétrole), hydrotraité
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.2 Transport IMDG**

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1268
Nom et description	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.
Sources de danger	Naphtha (pétroleum), hydrotreated light
EmS	F-E+S-E
Étiquettes	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1268
Nom et description	Petroleum distillates, n.o.s.
Sources de danger	Naphtha (pétroleum), hydrotreated light
Étiquettes	3

**14.4 Autres données**

Aucune donnée disponible.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune donnée disponible.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non pertinent

**Nom commercial :** Essence pour briquets

**Code produit:** Tro-009

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 21.06.2012

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 29.05.2012

**Région:** FR

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

**Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Remarque Annex I, partie 2, catégorie 7 b

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

## SECTION 16: Autres Données

#### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Directive CE 67/548/CE ou 99/45/CE dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limite pour l'air applicables dans les différents pays dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les chapitres respectifs.

#### **Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux paragraphes 2 et 3 (si non cité dans ces paragraphes).**

R11 Facilement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### **Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 , D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.